

Carnet d'acteur : partie contributive

1. Voici la trame à remplir (partie publique)

1-1. Le titre de votre engagement

DENEE s'ENGAGE pour l'ENVIRONNEMENT

1-2. Zone géographique concernée

Commune de DENÉE

1-3. S'agit-il d'un engagement ...

- déjà mis en place
- en projet / en cours de réflexion
- nouveau

1-4. Finalité(s) de votre engagement (case(s) à cocher) :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la réduction des consommations énergétiques
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables
- la réduction et la gestion des déchets
- le développement des circuits courts

1-5. Quel est le (ou les) porteur(s) de l'engagement ?

La municipalité est engagée dans un programme de réduction de consommation d'énergie en lien avec le SIÉML (Bâtiments communaux, école...). Plusieurs agriculteurs sont en conversion bio et développent des circuits courts EARL « Le petit pré ». Une exploitation est en production électrique photovoltaïque (1600 m² installés et extension en cours)

1-6. Les autres acteurs mobilisés

Les actions entreprises ont des origines diverses : initiatives privées des exploitants, initiative municipale. Elles correspondent à un besoin le plus souvent économique avant d'être écologique (par exemple, 2 exploitations ont arrêté leur contribution aux MAEC du fait de la défaillance du paiement des subventions). Une action plus ambitieuse, comme la fourniture d'électricité verte par ENERCOOP pour les bâtiments communaux à partie de l'exploitation « GAEC Bertrand » (précitée pour le

photovoltaïque), n'a pu être concrétisée du fait du prix d'achat du KW par ENERCOOP (inférieur à celui d'EDF). De même des extensions de production photovoltaïque ont été contraintes par la localisation des projets en ZPPAUP. En revanche, le travail avec le SIÉML est bien engagé.

1-7. Décrivez votre engagement (1 page maximum)

L'effort communal consiste à donner un cadre de développement cohérent aux différentes initiatives locales et à les valoriser dans la logique du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) et des politiques structurantes de la CCLLA.

Le mandat réduit de l'équipe municipale (élections intermédiaires en 2016), n'a pas permis de mener conjointement la conduite du quotidien et une politique prospective solide.

L'effort de fin de mandat consiste à poser les bases des futures opérations qui nécessiteront en priorité une refonte du PLU (2005) et s'appuieront en partie sur l'étude conduite par l'agence VUDICI sur l'aménagement urbain (liaisons douces) et sur celle du SIÉML pour la concrétisation des résultats de l'audit énergétique.

Mais Denée reste avant tout une commune rurale dont 1 200 des 1 500 ha sont constitués de terres agricoles réparties entre coteau et vallée. Cette disposition particulière avec 3 rivières (Loire, Louet et Aubance) génère une importante mobilité agricole entre les zones de culture, en vallée, et celles de « consommation », en coteau. Ce secteur d'activité est aujourd'hui encore central en termes de PCAET.

S'y ajoutent, comme pour toute commune périurbaine (sans pont sur la Loire dans notre cas) les migrations alternantes en direction de la métropole dues aux activités professionnelles et scolaires et, perspective ayant un fort impact, l'évolution à termes vers une réorganisation territoriale avec des communes voisines. « Aménagement urbain » et « commune nouvelle » sont ainsi les 2 commissions extra-municipales mises en place en 2019 pour éclairer l'horizon 2030.

DENÉE est donc dans une configuration transitoire en ce qui concerne la politique PCAET. Les bases établies avant la fin de mandat permettront à la prochaine équipe municipale de s'engager plus rapidement et sûrement dans cette politique déterminante.

1-8. Disposez-vous d'un lien ou d'un document pour partager plus d'informations sur votre engagement et vos actions ?

Adresse URL : *néant*

Document (à joindre avec le carnet d'acteur complété) : *néant*